



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

mairie-chalmaison@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Février 2016 – 19h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 19/02/2016

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Gilles GRIES, Georges SOUCHAL, Rita CHOPY, Patrice LAFONTAINE, Patrice BENETEAU , Pascal PENEY, Franck PIOTROWSKI, Dominique MAURER, Jacques-Olivier SIMON.

Absents excusés et représentés :

Latévi LAWSON par Jean-Pierre DELANNOY
Delphine MENARD par Elisabeth MORIETTE
Romuald MORET par Jacques Olivier SIMON
Jeff CHOPY par Pascal PENEY

Secrétaire de séance :

Georges SOUCHAL

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, le procès-verbal du 27 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

LANCEMENT MARCHE PUBLIC POUR LA TOITURE DE L'ECOLE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'un marché public pour la toiture de l'école.

Les Membres du Conseil Municipal mandatent le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs au lancement de ce marché.

TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT NON-MEUBLE DANS LE CIMETIERE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le dispositif de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmé), un cheminement non-meublé dans le cimetière va être réalisé. L'estimation du coût de cette prestation s'élève à la somme de 4 650€ HT. Pascal Peney intervient concernant la création éventuelle d'un parking près du cimetière, le Maire répond que ce projet sera étudié dans la globalité de l'aménagement parking cimetière et city sport.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des Membres présents et représentés que ces travaux soient effectués pour la somme de 4 650€ HT.

15 VOIX POUR

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2015

Les comptes de dépenses et recettes sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 5 862.94 €

Recettes de Fonctionnement : 15 564.15 €

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015 : Excédent : 9 701.21 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : Excédent : 159 769.24 €

Résultat de clôture de fonctionnement

au 31/12/2015 à reporter au budget 2016 Excédent : 169 470.45 €

Dépenses d'Investissement : 2 413.74 €

Recettes d'Investissement : 5 862.94 €

Résultat d'Investissement de l'exercice 2015 Excédent : 3 449.20€

Résultat de clôture de l'exercice 2014 Excédent : 21 088.10 €

Résultat de clôture d'Investissement

Au 31/12/2015 à reporter au budget 2016 Excédent : 24 537.30 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif du Service de l'Eau 2015 ainsi présenté. Le Maire ne prend pas part au vote.

14 VOIX POUR

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE DE L'EAU DE MR LE RECEVEUR

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ER} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Le conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 de la Commune par Monsieur le Receveur Municipal de la Trésorerie BASSEE-MONTOIS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Maire ne prend pas part au vote.

14 VOIX POUR

AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE DE L'EAU

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'affectation comme suit :

Résultat de l'exercice : 9701.21€

Résultats antérieurs reportés : 159 769.24€

Résultat à affecter : 169 470.45€

Solde d'exécution cumulé d'investissement : 24 537.30€

Solde des restes à réaliser : -127 669.98€

Besoin de financement : 103 132.68€

Affectation en réserve au R1068 en investissement : 103 132.68€

Report en exploitation au R002 : 66 337.77€

BUDGET 2016 – SERVICE DE L'EAU

Après le contrôle de la bonne reprise des résultats, et la prise en compte des restes à réaliser en dépenses, le budget 2016 du service de l'eau est présenté comme suit :

Fonctionnement :

● <u>Dépenses :</u>	99 337.77 €
● <u>Recettes :</u>	99 337.77 €

Investissement :

● <u>Dépenses :</u>	232 531.73 €
● <u>Recettes :</u>	232 531.73 €

Le budget n'appelle aucune observation par les membres présents et représentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le budget du Service de l'Eau pour l'année 2016.

15 VOIX POUR

SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE AU CCAS POUR L'ANNEE 2016

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les résultats de l'exercice 2015 du Service du CCAS laisse apparaitre un excédent important à reporter, en effet, le repas des anciens a été mandaté sur le budget de la commune et non sur celui du CCAS.

Le Maire rappelle la définition d'un CCAS : Un *Centre communal d'action sociale* (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- L'animation des activités sociales.

De ce fait, le repas des Seniors peut être pris en charge par le CCAS ainsi que le Noël des Enfants.

Compte tenu de l'excédent du budget du CCAS, le Maire propose de diminuer la participation de la commune et d'allouer pour l'année 2016, la somme de 3 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer la somme de 3 000€.

15 VOIX POUR

BILAN EXPOSITION PHOTOS

Compte tenu du bon déroulement de l'exposition, le Maire exprime son entière satisfaction.

Il donne ensuite la parole à Georges Souchal qui explique que cette exposition, dans son ensemble, s'est très bien passée.

Les différents exposants étaient satisfaits, lors des deux conférences tenues par le parrain de l'exposition.

Les conférences ont été très suivies et ont donné lieu à des échanges de qualité.

Il a été précisé également que le buffet et les petits fours effectués par l'EPMS.

COMPTE RENDU AVANCEMENT DU PCS

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un Comité de Pilotage travaille sur l'élaboration du plan local d'urbanisme. Il donne la parole à Pascal Peney du Comité du Pilotage qui explique les travaux et se charge de mettre en page une trame pour y effectuer les saisies. La prochaine réunion concernera l'approbation de la matrice du PCS de Chalmaison et se tiendra le 17 Mars 2016. La Sous-Préfète a signifié par courrier son entière satisfaction la mise en route de ce travail.

ECLAIRAGE PUBLIC 2015 – AVENANT A LA CONVENTION DU 28/04/2015 LIANT LA COMMUNE AU SDESM

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Trésorerie du Bassée Montois a souhaité être destinataire de la formule d'actualisation mentionnée et non indiquée dans la convention financière conclue entre la commune de Chalmaison et le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne), à la lecture de l'article 3 rédigé comme suit :

« Il est convenu que le montant du remboursement auprès du Syndicat sera revu à la baisse ou à la hausse selon la formule d'actualisation en vigueur et en application des impératifs liés à la technique et des aléas géologiques du terrain tel qu'il ressortira de l'étude et de la facture définitive afférente aux travaux concernés ».

Considérant que la convention ne mentionne pas d'actualisation,

Considérant que seule la formule d'actualisation du marché subséquent sera appliquée ; conformément à l'accord cadre auquel il se rapporte,

Il convient de supprimer la phrase citée plus haut faisant référence à une formule d'actualisation et pour se faire, le SDESM a adressé un avenant à la convention rédigé dans ce sens indiquant la suppression de la phrase mentionnant la formule d'actualisation.

Après relecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité des membres présents et représentés** l'avenant à la convention financière du 28 avril 2015.

15 VOIX POUR

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION – ECLAIRAGE PUBLIC – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – AVENANT A LA CONVENTION DU 9/10/2015 LIANT LA COMMUNE AU SDESM

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Trésorerie du Bassée Montois a souhaité être destinataire de la formule d'actualisation mentionnée et non indiquée dans la convention financière conclue entre la commune de Chalmaison et le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne), comme suit :

« Il est convenu pour les trois réseaux, que les montants de ces participations seront revus à la baisse ou à la hausse selon la formule d'actualisation en vigueur et en application des impératifs liés à la technique et des aléas dus à la mise en souterrain des réseaux, notamment les aléas géologiques du terrain tel qu'il ressortira de l'étude et de la facture définitive afférente aux travaux concernés ».

Considérant que la convention ne mentionne pas d'actualisation,

Considérant que seule la formule d'actualisation du marché subséquent sera appliquée ; conformément à l'accord cadre auquel il se rapporte,

Il convient de supprimer la phrase citée plus haut faisant référence à une formule d'actualisation et pour se faire, le SDESM a adressé un avenant à la convention rédigé dans ce sens indiquant la suppression de la phrase mentionnant la formule d'actualisation.

Après relecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité des membres présents et représentés** l'avenant à la convention financière du 9 octobre 2015.

15 VOIX POUR

ARRÊT DE CAR – HAMEAU DE TACHY

Le Maire rappelle qu'une réflexion globale est en cours pour la mise en place d'un arrêt de bus dans le hameau de Tachy, et ce en coopération avec l'Agence Routière Territoriale

ARRÊT DE CAR – RUE MEUNIER – CREATION DE POINTS LUMINEUX

Afin de pouvoir assurer la sécurité de tous près de l'abribus Meunier, il avait été demandé un devis à l'entreprise Somelec pour installer un point lumineux sur la RD 122.

En parallèle une demande a été adressée à l'ART de Provins pour déplacer le panneau d'entrée en agglomération.

L'entreprise s'est mise en relation avec les responsables de l'ART, qui ont souhaité une rencontre afin d'étudier le projet et de réfléchir sur l'ensemble d'un aménagement dans la rue Meunier.

Une bordure de trottoir devra être réalisée pour se rendre à l'arrêt de car et ce avant d'implanter un lampadaire.

Monsieur Guy Philippe de l'ART a informé Monsieur le Maire sur la possibilité de demander une subvention pour cet aménagement pouvant prendre en charge 50% du coût des travaux.

Le déplacement du panneau d'entrée en agglomération ne pourra intervenir qu'après l'aménagement de la bordure. L'ensemble des aménagements fera l'objet d'une étude globale avec un avant-projet d'une maîtrise d'œuvre. Affaire à suivre...

OPERATION COUP PAR COUP DU SDESM

Cette opération concerne le remplacement ponctuel des foyers lors d'une opération de maintenance, en dehors des programmes annuels de rénovation des installations. Dans le cadre de cette opération, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une lampe et un lampadaire led équiperont la route de Jutigny. Cette section servira de test, le coup par coup du SDESM, finançant à hauteur de 50% le remplacement en led.

POINT NOIR RUE MINOST

La rue Minost est également évoquée concernant une partie sombre, qui doit être à améliorer

Monsieur Pascal Peney intervient pour informer que l'éclairage est encore défectueux vers le 27 rue Gabriel Garnier malgré le passage de l'entreprise Somelec en charge de la réparation des points lumineux. Celle-ci sera relancée.

ANNULATION DE LA FERMETURE DEFINITIVE D'UNE CLASSE

Le Maire évoque aux Membres du Conseil Municipal la fermeture de classe définitive prévue sur l'école de Chalmaison. Suite à un courrier qui a été rédigé, argumentant l'avis de conserver la classe, courrier co-écrit par le Maire de Chalmaison, le Maire d'Everly et le Président du RPI, et l'intervention par courrier du Député Christian Jacob, l'inspection d'Académie a décidé d'annuler la fermeture de la classe.

Les enseignants de l'école en sont très satisfaits et ont remercié vivement les élus pour leur intervention.

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ENFANT EN MATERNELLE AVANT L'ÂGE DE TROIS ANS

Le Maire fait savoir aux Membres du Conseil Municipal qu'un courrier d'un parent d'élève a été adressé en Mairie pour une demande d'inscription à l'école maternelle d'un enfant qui n'aura l'âge d'entrée en maternelle (trois ans) que quatre mois après la rentrée scolaire de septembre 2016. Cette maman, domiciliée à Chalmaison, a évoqué un besoin de « retravailler pour joindre les deux bouts ». Sa démarche paraît tout à fait honorable.

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il a écrit au Directeur de l'école pour lui signifier son désir d'inscrire cet enfant pour la rentrée 2016-2017, et plus particulièrement au regard du contexte actuel (sous-effectif).

PARTICIPATION DES PARENTS D'ELEVES AU COÛT DE LA CARTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES EN SEINE ET MARNE

Le Maire informe qu'il a été interpellé par Monsieur Romuald Moret, Conseiller Municipal pour les changements prévus à partir de la rentrée de septembre 2016 au niveau du coût de la carte de transports scolaires.

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation des dépenses sociales obligatoires, l'exécutif du Département a voté en date du 18 février 2016 de nouvelles politiques d'aides au transport scolaire, en concentrant ses efforts vers les collégiens. **Ces nouvelles dispositions, interviendront à la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.**

Madame Rita Chopy a fait une enquête sur les autres départements, pour connaître les coûts. Certains titres de transports sont délivrés gratuitement, d'autres demandent une participation peu importante, ou enfin la participation dans certains départements est calculée en fonction du quotient familial.

Le Maire propose d'écrire un courrier au Président du Département 77 pour évoquer le ressenti des administrés et l'évocation en Conseil Municipal.

Affaire à suivre ...

ACQUISITION TABLEAU INTERACTIF POUR L'ECOLE DE CHALMAISON

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un tableau interactif et propose d'acheter pour l'école primaire et ce afin de mettre à niveau la qualité de l'enseignement de notre école rurale. Le coût de ce tableau interactif comprend les programmes ainsi si que la formation. Son montant s'élève 3500.00 € HT. Cet achat est effectué sur les conseils de l'éducation nationale tant au niveau du matériel qu'un niveau des programmes. Ces propositions vont du reste dans le sens de l'école numérique évoqué par l'Education Nationale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité des membres présents et représentés** l'acquisition d'un tableau interactif pour l'école de Chalmaison.

15 VOIX POUR

TRANSMISSION DU RAPPORT DE VITESSE EN GENDARMERIE

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les rapports de vitesse établis par les radars pédagogiques sont transmis aux Services de Gendarmerie. Il informe les Membres du Conseil Municipal que la commune est traversée par des véhicules roulant aux vitesses conformes à la moyenne nationale.

DEMANDE AUTORISATION POUR UTILISATION D'UN TERRAIN AU LIEU DIT LES CARRIERES PAR L'ASSOCIATION RSIIC

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le président de l'Association RSIIC l'a sollicité par un courrier pour demander l'autorisation d'utiliser le terrain au lieu-dit « les carrières », les samedis de 9H à 18H afin de pouvoir y pratiquer leur activité en plein air et ce dans le respect de l'environnement, de la réglementation et des règles de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à **l'unanimité des membres présents et représentés** les membres de l'Association RSIIC à pratiquer leur activité sur le dit terrain.

15 VOIX POUR

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire informe les Membres du Conseil qu'il a saisi le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne pour la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe qui était occupé par l'agent communal ayant fait valoir ses droits à la retraite. Il explique qu'il attend l'avis du CTP du Centre de Gestion afin de procéder à la fermeture du poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité des membres présents et représentés**, dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne la suppression du poste dans le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

15 VOIX POUR

ACQUISITION TERRAIN DE LA SNCF

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les services de la SNCF ont été relancés par courrier pour l'acquisition de la parcelle cadastrée D33 appartenant à SNCF réseau.

Un courrier de réponse est arrivé demandant des renseignements d'urbanisme sur cette parcelle, document qui sera renseigné et qui leur sera adressé.

Affaire à suivre.....

RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHALMAISON AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que suite à la décision prise lors du précédent Conseil, Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine est intervenue sur la commune et ce sans en informer la Mairie au préalable.

Il leur a été indiqué qu'il était souhaitable que la commune soit mise au courant de toute intervention sur son territoire.

Malgré leur intervention, le maire demande aux Membres du Conseil Municipal de confirmer le retrait ou la poursuite de l'adhésion au Syndicat de la Vallée de la Seine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **confirment à l'unanimité des membres présents et représentés** le retrait de la commune de chalmaison au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine, et ce pour les raisons évoquées en séance du 27 janvier 2016.

15 VOIX POUR

TARIF DE VENTE DES ANCIENNES TABLES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de procéder à la vente des anciennes tables de la salle polyvalente.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Décident de vendre les anciennes tables de la salle polyvalente.
- Fixent le tarif comme suit : 15€ pièce.

15 VOIX POUR

DETR – MISE AUX NORMES PMR PARKING

Le maire informe les Membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de DETR pour la mise aux normes PMR Parking a été validé comme complet par les services de la Préfecture. Il pourrait être attribuée la somme de 25 850.00€

Affaire à suivre...

AUTORISATION D'ABSENCES EXCEPTIONNELLES

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'article 59 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que des autorisations spéciales d'absence sont accordées aux fonctionnaires, à l'occasion de certains événements familiaux. En l'absence du décret d'application, il appartient aux communes de définir par délibération après avis du Comité Technique Paritaire, le régime de ces autorisations. Le Maire rappelle qu'elles ne constituent pas un droit et sont accordées, sous réserve des nécessités de service, comme indiqué sur le communiqué ci annexé

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés** d'accorder aux agents communaux les autorisations exceptionnelles d'absences.

15 VOIX POUR

DEVIS DE LA SOCIETE PARCS ET JARDINS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise Parcs et Jardins concernant la taille des haies ainsi que le contrat de tonte du parc Michel Forêt.

Une augmentation de 2% pour le contrat de tonte et une augmentation d'environ 8% sont constatées sur ce devis. Les devis seront à renégocier et le Maire indique qu'il serait judicieux d'étudier l'acquisition d'une tondeuse pour entretenir les tontes de la commune expliquant que les tontes pourraient être effectuées selon les besoins. Affaire à suivre....

SIGNATURE DE LA PETITION DUR LA SUPPRESSION DES MOULINS A EAU

L'Union des Maires de Seine et Marne a écrit un courrier pour sensibiliser les Maires des communes sur le fait que plus de 20 000 moulins à eau pourraient être détruits, en raison de l'application des dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) relative à la continuité écologique.

L'Union des Maires 77 propose de signer la motion qui réclame un moratoire à l'exécution des classements mais également la création d'un groupe de travail ouvert à l'ensemble des parties prenantes pour définir les conditions d'une mise en œuvre plus équilibrée de la continuité écologique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés** de signer la pétition sur la suppression des moulins à eau.

CERTIFICAT DU SDESM

Le SDESM a délivré un certificat à la commune de Chalmaison pour l'engagement de la Commune pour la planète en participant à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre

CLOTURE DU RESERVOIR DE CHALMAISON

Il a été constaté que les boulons des grilles de la clôture du château d'eau ont été dévissés pour être volés par la suite. Le Maire a prévenu les services de gendarmerie et les agents municipaux ont reboulonné et soudé des vols. Remerciements à la réactivité des agents.

DESCENTE DE CAISSES A SAVON – EDITION 2016

La nouvelle édition se tiendra 4 septembre 2016. Un courrier devra être adressé à la propriétaire du terrain pour pouvoir l'utiliser à cette date. Les réunions de préparation à l'organisation de cette manifestation sont d'ores et déjà en place.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 20H35.

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON
(Représenté par J-Pierre DELANNOY)

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD
(Représenté par Elisabeth MORIETTE)

Franck PIOTROWSKI

Jacques-Olivier SIMON

Romuald MORET
(Représenté par J-Olivier SIMON)

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER

Jeff CHOPY
(Représenté par Pascal PENEY)

Patrice BENETEAU